



**Etude sur les besoins
d'accompagnement des
associations de la politique
de la ville en Alsace**

Rapport final – Juin 2010

SOMMAIRE

ÉTUDE SUR LES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	3
L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DEFINITIONS ET ENJEUX	5
<u>DEFINITION DE L'ACCOMPAGNEMENT</u>	5
<u>LES ASSOCIATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE</u>	7
QUI SONT LES INTERVENANTS EN MATIERE D'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AUJOURD'HUI ?	10
QUELS SONT LES BESOINS DES ASSOCIATIONS EN MATIERE D'ACCOMPAGNEMENT ?	11
PRECONISATIONS	13
ANNEXES	15

ÉTUDE SUR LES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le Secrétariat Général aux Affaires Régionales et Européennes (SGARE) a lancé en octobre 2009 un appel d'offres pour « l'organisation et la mise en œuvre d'une démarche de formation et d'échange de bonnes pratiques dans le cadre de la politique de la ville ». Cet appel d'offre comportait une partie « formation » et une partie « étude » sur les besoins des associations œuvrant dans le champ de la politique de la ville en matière d'accompagnement.

Les objectifs de l'appel d'offre étaient les suivants¹ :

- Offrir à l'échelle des deux départements un programme de formation [...] ;
- Prendre en charge de l'organisation pratique de cette offre départementale [...] ;
- Tirer des enseignements à partir des expériences échangées en formation, du partenariat entre les associations et les institutions dans le cadre de la politique de la ville afin d'établir pour chaque département les besoins en accompagnement, les modalités de prise en charge et les moyens d'améliorer les termes de ce partenariat, en particulier sous l'angle de l'accompagnement des associations ;
- Etablir un bilan d'étape et un bilan final de l'opération portant notamment sur les besoins de formation et d'accompagnement à l'échelle de chaque département avec une synthèse régionale. Ces bilans rendront plus particulièrement compte des échanges entre les participants de la formation, afin d'apporter un éclairage sur les modalités d'implication des acteurs dans la politique de la ville et faire des préconisations pour faciliter leur implication.

Le réseau SARA, réseau de structures de soutien à la vie associative en Alsace, a répondu à l'appel d'offres et a été retenu par le SGARE pour :

- coordonner et mettre en œuvre ces formations, en lien avec ses membres (OGACA, CLAPEST, Adéquation) et l'ORIV ;
- réaliser l'étude, avec l'appui de l'ORIV, centre de ressources politique de la ville.

L'étude s'est déroulée au 1^{er} semestre 2010, parallèlement au programme de formation.

L'étude a porté sur les besoins d'accompagnement des associations de la politique de la ville en Alsace. Il s'agissait donc de définir leurs spécificités au regard des autres associations de « droit commun », d'identifier les modes d'accompagnement existants et de cerner les manques éventuels sur les différents territoires.

L'étude s'appuie sur :

- Une analyse documentaire des rapports et travaux antérieurs² (comme le rapport Sandrier de 2001 sur *Les associations de la politique de la ville* ou encore *La contribution à un diagnostic associatif du CUCS de la CUS*, réalisé pour le SGARE en 2009) ;
- Des réflexions internes (séminaire de travail organisé par le réseau SARA autour de l'accompagnement) ;
- Des entretiens auprès d'associations, de structures d'accompagnement, de chefs de projet CUCS, de services de l'Etat³ ;
- Des questionnaires envoyés aux acteurs de terrain de la politique de la ville (institutionnels)⁴ ;
- Les bilans de formation produits par les formateurs et les stagiaires⁵ ;
- Un temps d'échange autour des premiers résultats de l'étude avec des acteurs institutionnels de la politique de la ville (réunion du 7 juin 2010)⁶.

Au total, environ 100 personnes ont été sollicitées dans le cadre de cette étude.

¹ Cf annexe 1 – Appel d'offres de la Préfecture d'octobre 2009

² Cf annexe 6 - Bibliographie

³ Cf annexe 4 – Liste des personnes rencontrées et annexe 5 – Grilles d'entretien

⁴ Cf annexe 5 – Questionnaire envoyé aux acteurs institutionnels

⁵ Cf annexe 5 – Questionnaire de fin de session de formation / Stagiaires

⁶ Cf annexe 3 – Compte rendu de la séance de travail du 7 juin 2010

Pour mener à bien ce travail, SARA et l'ORIV ont signé une convention financière et de partenariat en février 2010.

Le réseau SARA (Soutien aux Associations en Région Alsace) est un réseau de structures de soutien à la vie associative qui existe en Alsace depuis 1996. A l'image des réseaux de points d'appui existants dans d'autres régions, il vise à coordonner les acteurs du soutien à la vie associative sur les territoires, comme le SARIF en Ile-de-France, la coordination SAVARA en Rhône-Alpes, ViAsso en Languedoc-Roussillon, etc. Leurs membres sont diversifiés et certains sont porteurs de dispositifs publics d'appui (Dispositif Local d'Accompagnement, Centre Régional d'Information des Bénévoles etc.). Ces réseaux peuvent être des interlocuteurs importants pour les associations et jouent un rôle d'orientation des demandes vers les interlocuteurs pertinents.

L'objet de l'association SARA créée en 2002 est de :

- promouvoir le soutien à la vie associative,
- favoriser la mise en réseau des structures de soutien aux associations,
- créer et diffuser des outils d'information,
- organiser des actions d'information collectives à destination des associations,
- d'informer les associations sur les formations existantes.

Le réseau SARA est composé en 2010 de 17 membres : 15 structures de soutien à la vie associative et 2 délégués départementaux à la vie associative (DDVA).

L'ORIV, Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville, est un centre de ressources sur les questions relatives à l'intégration des populations immigrées, à la prévention des discriminations et à la cohésion sociale et territoriale. Il a pour objet de développer et de diffuser des connaissances sur ces trois thèmes.

Organisé en association dès 1996, l'ORIV a pour objet de :

- rendre accessible l'information et les ressources (centre de documentation, site Internet, participation à des réseaux, dont le réseau national des centres de ressources politique de la ville, animé par le Secrétariat Général à la Ville),
- produire et capitaliser (production de connaissances),
- qualifier les acteurs par des temps d'échanges et la diffusion de pratiques,
- accompagner les acteurs.

Basé à Strasbourg, l'ORIV intervient sur les régions Alsace et Lorraine.

Cette étude a été réalisée par Anouk BROCARD (coordinatrice du réseau SARA) et Caroline OBERLIN (chargée de mission à l'ORIV).

L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DEFINITIONS ET ENJEUX

DEFINITION DE L'ACCOMPAGNEMENT

D'une manière générale, l'accompagnement peut être défini comme une démarche impliquant l'intervention d'un ou plusieurs acteurs en réponse aux besoins d'une ou plusieurs associations, permettant le développement ou la consolidation du projet associatif ou de l'une de ses composantes (activité, bénévolat, emploi, animation de réseau, etc.).

L'accompagnement concerne une multiplicité d'acteurs, de pratiques professionnelles, de secteurs d'activités, etc.

Les pratiques peuvent être distinguées selon plusieurs critères :

→ **Selon le type de besoin de l'association** : par exemple des besoins liés à des étapes clés d'évolution des projets associatifs telles que l'accompagnement à la création d'association, au premier emploi ou à la professionnalisation, à la refondation de projet, au développement de telle ou telle activité, etc.

On peut distinguer les besoins selon l'aspect du fonctionnement qu'ils concernent : la dimension financière (financements, comptabilité et gestion), le contenu du projet, le développement d'activités commerciales, l'organisation interne, le management des ressources humaines, la communication, etc.

Selon le besoin de l'association, l'accompagnement peut être plus ou moins développé et plus ou moins durable dans le temps.

→ **Selon des modalités d'intervention de l'accompagnateur** : accueil et orientation des structures, formation, diagnostic, conseil et services, etc. Il s'agit des différentes formes que peut prendre l'accompagnement en réponse au besoin de l'association, allant d'interventions ponctuelles, jusqu'à des procédures très structurées et l'élaboration de ce qu'on appelle un « plan d'accompagnement ».

Les démarches d'accompagnement les plus formalisées se structurent en plusieurs phases :

- manifestation d'une demande par l'association,
- identification des besoins à l'aide d'un diagnostic,
- construction d'une intervention adaptée (nature de l'intervention, compétences nécessaires, durée, etc),
- suivi de l'impact.

→ **Selon le nombre d'associations concernées** : un accompagnement peut en effet être individuel, s'il concerne une seule association, ou collectif, s'il concerne un groupe d'associations (c'est le cas notamment de certaines sessions collectives de formation-action en réponse à un besoin commun à plusieurs associations).

UN ACCOMPAGNEMENT MULTIFORME

Les acteurs de l'accompagnement sont nombreux à agir pour le soutien des associations. Il s'agit principalement de réseaux, collectifs ou fédérations d'associations, de structures locales, de consultants, de pouvoirs publics.

On peut distinguer de manière schématique trois grandes logiques concernant les acteurs de l'accompagnement :

- D'une part, des pratiques ou dispositifs encadrés ou coordonnés par les pouvoirs publics au niveau national, régional ou local (Dispositif Local d'Accompagnement – DLA, Centres Régionaux d'Information des Bénévoles – CRIB, missions d'appui à la vie associative – MAIA, etc) ;
- D'autre part, des pratiques d'acteurs ou de réseaux dont la mission principale est l'accompagnement (maisons des associations, points d'appui à la vie associative, consultants, etc) ;
- Enfin, des pratiques qui s'inscrivent parmi les missions de regroupements associatifs (coordinations, fédérations, réseaux associatifs).

Ces catégories se recoupent parfois. Par exemple, des regroupements associatifs peuvent intervenir dans le cadre de dispositifs coordonnés par les pouvoirs publics, de même que des acteurs dont la mission principale est l'accompagnement.

LE SOUTIEN TECHNIQUE AUX ASSOCIATIONS

Le soutien aux associations peut être : financier, politique ou technique. Dans la cadre de cette étude, il s'agira plus particulièrement du soutien technique porté aux associations de la politique de la ville.

En Alsace, le réseau SARA a décliné le soutien technique aux associations en six formes :

- **L'information, documentation, orientation** : capacité de la structure à satisfaire les demandes en information (centre de documentation, mise en service documentaire, etc.) et/ou la capacité à orienter le demandeur vers des structures compétentes.
- **Le conseil technique** : capacité de la structure à conseiller individuellement le demandeur dans des domaines tels que : le juridique, la comptabilité, le droit social.
- **Le conseil méthodologique** : capacité de la structure à conseiller individuellement un porteur de projet pour lui permettre de valider la cohérence de celui-ci, de trouver des partenaires, des financements et donc de l'accompagner dans le montage et la gestion de son projet. Il s'agit d'apports ponctuels. La structure possède un service spécifique organisé pour ce conseil méthodologique.
- **La formation** : capacité de la structure à développer une offre d'actions de formation, soit sur catalogue, soit sur demande, dans des champs tels que : le juridique, la fiscalité, la comptabilité et la gestion de projet. Les formations sont assurées principalement par des intervenants extérieurs spécialisés.
- **La prestation** : indique la capacité de la structure à développer des services aux associations tels : location ou prêt de salle, prêt de matériel, secrétariat, gestion des paies, assurances.
- **Le suivi de projet** : indique la capacité de la structure à apporter un suivi individualisé au porteur de projet. Facilite le travail partenarial et procède à l'élaboration technique de projet de développement associatif local en accompagnant le montage de dossier correspondant (dossiers de subvention, projets de convention, dossiers de presse). Ce soutien couvre tout ou partie du conseil technique et méthodologique nécessaire.

UNE OFFRE IMPORTANTE ET DES ECUEILS QUI DEMEURENT

Des travaux nationaux ont pointé la diversité des pratiques d'accompagnement, des acteurs et des spécificités locales ou professionnelles. Il est de ce fait difficile d'appréhender « l'accompagnement des associations » de manière générale. L'offre est dense et multiforme, peu visible et lisible pour les pouvoirs publics et les associations bénéficiaires. Malgré cette offre, les besoins réels des associations sont peu connus et se pose la question du suivi dans le temps des structures bénéficiaires. La plupart sont accompagnées à un moment-clé de leur vie, en réponse à un besoin ponctuel.

De plus, les pratiques d'accompagnement ne sont pas évaluées. Comment rendre compte du travail réalisé et de la plus-value apportée aux associations bénéficiaires ?

Enfin, les travaux soulignent la dimension territoriale et sectorielle de l'accompagnement. Le soutien aux associations est en prise directe avec le territoire et son histoire, les structures existantes et les pratiques « locales ».

LES ASSOCIATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dès le début des années quatre vingt les associations ont joué un rôle primordial dans la politique de la ville. Elles sont le support de toutes les orientations et priorités de cette politique publique. Acteurs de terrain, au plus près des habitants des territoires en difficultés, leurs actions ont toujours été saluées par les gouvernements successifs en tant que supports d'expression, de participation et d'innovation, malgré les difficultés récurrentes auxquelles elles sont confrontées.

La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et réduire les inégalités entre les territoires⁷. Il s'agit d'une politique d'exception (les moyens spécifiques viennent renforcer le « droit commun »), partenariale (entre collectivités locales et Etat), territorialisée (sur des territoires identifiés comme prioritaires) et innovante (logique de contractualisation, action globale de proximité et implication des habitants).

Les associations œuvrant pour la politique de la ville ne forment pas un ensemble homogène et il est difficile de trouver une définition. Les structures sont très différentes, que ce soit au niveau de leur taille, de leur mode de fonctionnement, de leurs moyens (humains, matériels et financiers) et de leurs objectifs.

Parmi le tissu associatif, les associations dites de proximité occupent une place à part. On y trouve en particulier des associations désignées selon les cas comme « issues de l'immigration », « immigrées », « communautaires », qui se sont fortement développées à partir de 1981, date à laquelle les étrangers ont eu le droit de se constituer librement en association.

Le député Jean-Claude Sandrier⁸ propose de définir « les associations œuvrant pour la politique de la ville comme les associations partenaires de cette politique publique ». La notion de partenariat étant fluctuante et la politique de la ville couvrant de nombreux dispositifs (Programme de Réussite Educative, Ville-Vie-Vacances, Ateliers Santé Ville...), il s'agira ici des associations émergeant au dispositif CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale).

UN CONTEXTE D'EVOLUTION COMPLEXE

Les associations de la politique de la ville se trouvent au cœur d'une grande complexité liée à :

- l'environnement institutionnel et social,
- l'articulation entre politiques locales et politique de la ville,
- des exigences administratives de plus en plus fortes.

→ L'environnement institutionnel et social

Les associations œuvrant dans le cadre de la politique de la ville se retrouvent au cœur d'un jeu d'acteurs complexe. En effet, le champ institutionnel compte de nombreux acteurs, aussi bien au niveau local (Préfecture et services déconcentrés de l'Etat, communes, CAF, Conseil Général, Conseil Régional...) que national. Le contexte de réorganisation des services de l'Etat apporte davantage de confusion encore. Les interlocuteurs sont multiples tout comme leurs attentes et priorités.

De plus, les acteurs associatifs souffrent d'un manque de lisibilité et d'informations sur les dispositifs de la politique de la ville (fonctionnement des dispositifs, objectifs...).

Par ailleurs, les termes transversalité, globalité et partenariat, sont les mots d'ordre des financeurs. Les associations sont donc « incitées » à avoir une vision d'ensemble des sujets traités et territoires d'intervention, et surtout à monter des projets en partenariat avec d'autres acteurs.

Enfin, le contexte social dans lequel évoluent les associations est mouvant et difficile à gérer : chômage, précarité, intégration des populations immigrées, délinquance... Autant de réalités et de politiques publiques afférentes, qui rendent le quotidien lourd à gérer.

Le manque d'attractivité des quartiers concernés et les mutations fortes auxquelles sont soumis les territoires en rénovation urbaine sont des « contraintes » supplémentaires pour l'action des associations.

⁷ Définition du Secrétariat Général à la ville

⁸ Jean-Claude SANDRIER, *Les associations et la politique de la ville, Rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 2001, 160 p.

→ L'articulation entre politiques locales et politique de la ville

Une autre difficulté concerne l'articulation entre politiques locales de droit commun et politique de la ville. L'approche territoriale (sur des territoires délimités de manière précise) à laquelle sont soumises les associations de la politique de la ville limite aussi leur action et risque même de la morceler.

De plus, les associations « politique de la ville » souffrent souvent d'un traitement différencié de la part des pouvoirs publics. Les interlocuteurs ne sont pas les mêmes et renforce leur spécialisation, au détriment d'une vision d'ensemble et d'un « retour » vers le droit commun.

Par ailleurs, il est parfois difficile d'articuler les exigences nationales de la politique de la ville aux contextes et priorités locales.

→ Des exigences administratives de plus en plus fortes

Malgré la création des guichets et formulaires uniques, les procédures d'instruction et les demandes complémentaires des différentes institutions se sont complexifiées. Les financements croisés sont devenus la « norme » et il n'est pas rare de voir plusieurs financeurs instruire les mêmes dossiers, avec des priorités, des exigences (en matière de bilans ou pièces administratives à fournir), des délais d'instruction et des modalités de versement des subventions différents.

Par ailleurs, les financeurs ont de plus en plus d'exigences, que ce soit en matière d'évaluation des projets financés (définition d'indicateurs...), d'autonomisation financière ou de qualification (professionnalisation des structures). La professionnalisation des structures a largement été encouragée par les pouvoirs publics. Le développement de certaines structures s'est fait dans un délai très court et a été parfois mal maîtrisé. L'embauche et la gestion d'équipes salariées a nécessairement modifié le mode de fonctionnement des structures et a parfois fragilisé les associations.

D'un côté les exigences sont de plus en plus fortes et nécessitent des compétences et une technicité toujours plus accrues et d'un autre côté le fonctionnement des structures n'est que rarement assuré par les pouvoirs publics. Cela pose la question du financement à la « juste valeur » des actions.

Enfin, le développement de la logique d'appel d'offres et de marchés publics fragilise le fonctionnement des structures et risque de les mettre en concurrence sur les mêmes territoires. Par ailleurs, cela demande une forte technicité pour de petites associations de « proximité ».

DES ATOUTS A MIEUX VALORISER

Les paragraphes précédents ont mis en lumière les contraintes et difficultés récurrentes des associations de la politique de la ville. Au regard des associations de « droit commun », ces difficultés fondent la spécificité des associations de la politique de la ville.

Il convient néanmoins de rappeler les atouts et points forts de ces associations, ainsi que les modalités de fonctionnement de la politique de la ville.

Tout d'abord, comme toutes les structures associatives, elles ont une réelle capacité d'adaptation aux problématiques rencontrées. Leur mode de fonctionnement leur permet une souplesse et une adaptation dans la conduite des projets menés, face aux évolutions rencontrées. Leur capacité d'innovation doit être rappelée.

En première ligne des problèmes sociaux, sur le terrain au quotidien, elles sont un véritable « baromètre » de la situation des quartiers et des difficultés rencontrées par les habitants. La « remontée d'informations » pourrait être mieux reconnue et valorisée par les pouvoirs publics. Leur capacité d'interpellation doit être encouragée.

Les associations sont des acteurs du développement social territorial. Elles mènent souvent des missions d'intérêt public ou parapublic et/ou mettent en œuvre des actions en complément de celles des pouvoirs publics. La complémentarité des approches est à valoriser.

COMBIEN D'ASSOCIATIONS SONT CONCERNEES EN ALSACE ?

Contrat Urbain de Cohésion Sociale	Nb d'associations en 2009
Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse (67)	17
Communauté Urbaine de Strasbourg – CUS (67)	146
Colmar (68)	50
Wittelsheim (68)	2
Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud Alsace – CAMSA (68)	70
Cernay (68)	3
Illzach (68)	4
Total	292

Le nombre d'associations « œuvrant pour la politique de la ville » était estimé à 15 000 environ en 2000 sur tout le territoire national.

En 2009, l'Alsace comptabilisait 292 structures financées dans le cadre des différents Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

Il existe une grande disparité entre les deux départements. Le Bas-Rhin compte deux CUCS, dont 89% des associations interviennent sur la Communauté Urbaine de Strasbourg. La répartition est plus « équitable » dans le Haut-Rhin entre l'agglomération mulhousienne et Colmar. Néanmoins, les trois autres territoires bénéficiant d'un CUCS (Cernay, Wittelsheim et Illzach) ne représentent que 7% des associations intervenant dans le Haut-Rhin.

UN EXEMPLE : LE TISSU ASSOCIATIF DU CUCS DE LA CUS⁹

146 associations ont émergé au dispositif CUCS de la CUS en 2009.

→ Une action globale et transversale :

55% d'entre elles n'ont pas un territoire d'intervention défini dans leurs statuts.

55% des associations sont ouvertes à « tout public ».

25% des associations relèvent de l'animation globale de quartier, 14% de l'aide sociale et près de 12% de la culture.

→ Un tissu associatif dynamique :

30% des associations ont été créées après 2000.

26% des associations ayant émergé au CUCS en 2009 n'ont pas déposé de projet en 2008.

→ Des associations de tailles variables :

80% des associations sont employeurs.

52% des employeurs emploient moins de 5 Equivalents Temps Plein.

40% des associations comptent plus de 100 bénévoles.

→ Une forte dépendance aux subventions :

Pour 52% des associations, la part des subventions dans le budget de fonctionnement dépasse 75%.

Pour 52% des associations, les projets déposés dans le CUCS ne dépassent pas 50 000€.

→ Des associations gestionnaires, altruistes et basées sur une communauté de résidence :

29% sont des associations gestionnaires d'équipements.

29% sont des associations communautaires, sur la base d'une communauté de résidence.

40% sont des associations altruistes, dont l'objet est la prise en charge de publics spécifiques.

NB : Une même association peut entrer dans ces différentes catégories.

Les modes d'intervention et les structures intervenant dans l'accompagnement des associations sont multifformes et s'inscrivent dans un contexte local.

Les associations de la politique de la ville se différencient des autres car elles émergent à un dispositif spécifique et évoluent dans un contexte institutionnel partenarial et complexe. Les associations de la politique de la ville sont réparties de manière inégale sur le territoire alsacien. En effet, il y a une prédominance de la CUS en nombre d'associations concernées.

⁹ Ces données sont issues de l'analyse des demandes de subventions faites dans le cadre du CUCS en 2009.

QUI SONT LES INTERVENANTS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AUJOURD'HUI ?

Comme cela a été souligné plus haut, les intervenants en matière d'accompagnement des associations de la politique de la ville sont nombreux et différents selon les territoires.

Trois « familles » d'intervenants peuvent être identifiées :

- les réseaux et fédérations,
- les structures de soutien à la vie associative,
- les institutionnels.

UNE REPARTITION DES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT INEGALE SUR LE TERRITOIRE REGIONAL

Les structures de soutien à la vie associative sont réparties de manière inégale sur le territoire régional. Si le CLAPEST est un acteur incontournable et très bien identifié sur la Communauté Urbaine de Strasbourg, l'agglomération mulhousienne ou même le département du Haut-Rhin ne disposent pas d'un tel acteur. Néanmoins d'autres structures d'accompagnement ont été citées lors des entretiens, comme l'Union Départementale du Bénévolat Associatif (UDBA), ou encore les centres socioculturels qui fournissent un soutien aux associations de quartiers (Illzach, Wittelsheim).

Les réseaux et fédérations sont les acteurs « naturels » de l'accompagnement de leurs membres, notamment les fédérations des centres sociaux. Par exemple, les fédérations des deux départements alsaciens travaillent ensemble sur l'accompagnement des CSC (système associatif, fonctionnement, projet d'un centre social, méthodologie de projet, etc...) et la formation des élus associatifs (fonction de Président : délégation, responsabilités, Trésorier) dans une perspective de plate forme régionale.

LES « INSTITUTIONNELS », ACTEURS-CLE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS

Les institutionnels, c'est-à-dire les référents des services de l'Etat, les Délégués du Préfet, les chefs de projet ou les chargés de mission de quartier sont également des acteurs-clés de l'accompagnement des associations. Tous sont sollicités par les associations du secteur pour de l'accompagnement et des conseils. Ces demandes sont plutôt régulières, avec des pics lors des préparations des programmations (montage de projet). Les personnes accompagnées sont aussi bien des bénévoles que des salariés.

S'ils sont sollicités très régulièrement, la moitié des institutionnels ayant participé à l'étude estiment ne pas avoir les informations nécessaires pour accompagner et conseiller les associations. Les besoins portent surtout sur le cadre juridique des associations, la connaissance des nombreux dispositifs de la politique de la ville et les sources de financement privé.

Il existe une multiplicité de lieux ou de personnes ressources pour accompagner les associations. La diversité des interlocuteurs crée une forme de richesse, mais nécessite également de clarifier quelles sont les informations disponibles, dans quels lieux, et auprès de qui. Certaines associations ont précisé qu'elles devaient solliciter plusieurs intervenants avant d'avoir une réponse claire et précise.

Si les intervenants sont nombreux, il n'existe pas de démarche formalisée et partenariale autour de l'accompagnement, notamment « qui fait quoi et jusqu'où ». Les interventions des institutionnels semblent se faire en fonction de leurs connaissances et compétences individuelles, sans référence à une « stratégie » d'accompagnement des associations de la part de leurs institutions respectives. De plus, il s'agit essentiellement d'aide au montage de projet.

QUELS SONT LES BESOINS DES ASSOCIATIONS EN MATIERE D'ACCOMPAGNEMENT ?

UN TISSU ASSOCIATIF EN CRISE

Les personnes interrogées (institutionnels et associatifs) ont fait part de leur vision du tissu associatif sur leur territoire. Les associations intervenant dans le cadre de la politique de la ville ne semblent pas épargnées par la crise du bénévolat et la diminution des financements de droit commun et de fonctionnement.

Dans certains cas, un essoufflement et une démotivation devant les lourdeurs administratives (complexité des dossiers et responsabilités des dirigeants associatifs) ont été pointés. Néanmoins, il y a une réelle volonté de la part de nombreuses structures pour intervenir sur les territoires de la politique de la ville.

Les dirigeants associatifs doivent faire preuve de plus en plus de compétences face à la complexité des dossiers et du contexte institutionnel. La diminution des subventions de fonctionnement les amène à segmenter leurs activités pour obtenir des financements.

Trois tendances ont été soulevées sur certains territoires :

- la très forte présence des techniciens et des politiques auprès des associations (à la limite de l'ingérence),
- la tendance à la délégation de service public, même si elle n'est pas toujours « officielle »,
- le turnover des salariés de l'éducation populaire.

Les dynamiques associatives sont très différentes selon les quartiers, selon la taille du territoire et son histoire. Mais ce sont souvent les mêmes associations qui émergent aux dispositifs de la politique de la ville d'une année sur l'autre.

Le manque de culture de la formation, mais surtout le manque de recul, de connaissance de l'existant, des dispositifs, des obligations légales etc. rendent difficile l'expression des besoins. D'après certaines personnes, les associations ont du mal à formuler leurs besoins d'accompagnement, qu'il s'agisse de formation ou de conseils méthodologiques.

UNE COMPLEXITE DES DISPOSITIFS ET DES SOURCES DE FINANCEMENTS

Quatre thèmes sont ressortis fortement comme étant des difficultés pour les associations, lors des entretiens avec les associations et les institutionnels :

- le financement (absence de budget de fonctionnement, baisse des financements, subventions qui arrivent tardivement et créent des problèmes de trésorerie),
- le montage de projet (dont l'écriture du projet) et les aspects administratifs (complexité des dossiers, lourdeur des bilans),
- la maîtrise de l'environnement institutionnel et partenarial (savoir qui fait quoi, quels sont les modes d'intervention, quels sont les bilans à fournir...),
- l'articulation des actions et des différents dispositifs (superposition de dispositifs pas toujours compatibles, etc.).

Lors des bilans de fin de formation, les thèmes suivants ont été plébiscités par les stagiaires :

- les modes de financement des projets (sous forme d'informations),
- la communication (en formation),
- remplir un dossier de subvention (en formation),
- la mobilisation des bénévoles (sous forme de conseils).

Les 3 thématiques qui suivent sont le montage de projets, le partenariat et l'évaluation de projet.

Il y a donc une concordance entre les besoins identifiés lors des entretiens et les besoins mentionnés lors des bilans de formation.

Les « accompagnateurs » pensent que les associations ont besoin de lieux où échanger entre elles, mutualiser leurs moyens et capitaliser leurs modes de fonctionnement. Cela permettrait de pallier à la difficulté à travailler en partenariat, entre structures associatives.

DES MODES D'INTERVENTION COMPLEMENTAIRES LIES A LA NATURE DES THEMATIQUES

Le tableau ci-après détaille les besoins déclarés par les stagiaires (dans les bilans de formation¹⁰), par thématique et par mode d'intervention.

Besoins en informations, conseils, formations

	Informations	Conseils	Formation	Total thématique
Comptabilité	7	9	15	31
Modes de financement des projets	19	14	17	50
Fiscalité	10	3	16	29
Responsabilité	14	10	7	31
Réglementation des activités associatives occasionnelles	16	11	12	39
Réglementation du travail	13	7	16	36
Communication	15	12	23	50
Montage de projets	9	12	19	40
Partenariat	12	12	16	40
Fonctionnement de l'association	8	8	10	26
Place des jeunes dans l'association	18	10	7	35
Mobilisation des bénévoles	12	19	13	44
Evaluation des projets	8	11	21	40
Dispositifs de la politique de la ville	15	8	18	38
Contexte institutionnel national et local	10	5	18	33
Remplir un dossier de subvention	8	15	22	45
Autres (précisez)	1 : lettres types			1 : PAO, imprimerie, WEB
Total par mode d'intervention	195	166	250	-

Au-delà des thématiques à aborder, ce tableau montre la nécessité de combiner différents modes d'intervention. Les informations ponctuelles, les démarches de conseils (individuels) et les formations collectives sont toutes les trois nécessaires et complémentaires. Les formations sont pertinentes pour des thèmes généraux et permettent l'échange et le partage entre structures (voire une mutualisation ou le montage de projet commun). Pour des problématiques propres à la structure, les conseils lors d'entretiens individuels sont plus adaptés.

Pour être pertinentes et efficaces, ces différentes formes d'accompagnement doivent s'inscrire dans une logique de proximité géographique et d'accessibilité.

Lors des bilans de formation, 74% des stagiaires ont exprimé avoir besoin d'aide, au moins partiellement, pour remplir un dossier de demande de subvention. Et 70% des stagiaires ne trouvent pas toujours, ou alors partiellement, l'information nécessaire pour leur fonctionnement associatif ou leurs projets. Cela souligne l'effort de communication à faire sur les lieux et les personnes ressources pour pallier à ce constat.

¹⁰ Cf annexe 5 – Bilan des formations stagiaires

PRECONISATIONS

Les premiers résultats de l'étude ont été présentés à des professionnels de la politique de la ville et à des représentants associatifs lors d'une réunion de travail le 7 juin 2010.¹¹

Les échanges ont permis de confirmer deux préconisations identifiées par SARA et l'ORIV : améliorer l'accès aux outils existants et mieux outiller les professionnels de la politique de la ville (connaissance des dispositifs et des sources de financement, statut associatif...).

AMELIORER L'ACCES AUX OUTILS EXISTANTS

De nombreux acteurs de l'accompagnement existent en Alsace, mais ne sont pas bien identifiés par les associations et par les professionnels de la politique de la ville. De plus, des disparités existent entre les départements. Par exemple, le CLAPEST est un acteur bas-rhinois bien identifié, alors que le Haut-Rhin ne dispose pas d'une telle structure.

De même, la mesure 4.23 du FSE (financement de microprojet associatif, avec un accompagnement au démarrage) est largement sous-utilisée, peut être par manque de communication.

⇒ **Créer une cartographie des acteurs de l'accompagnement sur le territoire régional.** Qui accompagne les associations ? De où à où ? De quelle phase à quelle phase (création, montage de projet, évaluation, bilan...) ? Même si les acteurs sont relativement bien identifiés, un travail plus poussé pourrait permettre de savoir à quelle « étape clé » chacun intervient (création d'association, premier emploi, professionnalisation, refondation du projet, recherche de financement, de partenaires, etc).

⇒ **Mettre à jour le répertoire SARA** « L'accompagnement des associations en Alsace ». Cet outil recense les organismes qui exercent une fonction de soutien à la vie associative. 126 fiches ont été collectées en 2009, par type d'organisme (Etat, collectivités locales, autres organismes publics et associations). Une partie de la fiche précise explicitement l'objet du soutien réalisé par l'organisme auprès des associations ainsi que les personnes ressources. Il convient de tenir à jour régulièrement cette base de données (notamment suite à la réorganisation des services de l'Etat en 2010) mais aussi de promouvoir l'outil. Pour rappel, cet outil est consultable sur internet (<http://www.reseau-sara.org/repertoire/>).

⇒ **Communiquer régulièrement** en direction des associations et des professionnels de la politique de la ville sur l'existant, compte tenu de l'important « turn over » des dirigeants associatifs et des professionnels.

⇒ **Assouplir les conditions d'accès à certains dispositifs**, comme le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA). Par exemple, pour bénéficier du DLA les associations doivent avoir au moins 30% d'autofinancement, ce qui est difficile à atteindre pour des petites associations.

OUTILLER LES INSTITUTIONNELS

Environ la moitié des professionnels de la politique de la ville ayant participé à l'étude estiment ne pas avoir les informations nécessaires pour accompagner les associations, alors qu'ils sont tous sollicités (de manière plus ou moins importante selon les sites). Les besoins des institutionnels portent à la fois sur les nombreux dispositifs¹² existants dans le cadre de la politique de la ville et des droits communs des différentes institutions (pilotage, financement...) et sur le fonctionnement associatif.

⇒ **Proposer des formations spécifiques**, ou des temps d'échanges adaptés aux contraintes des institutionnels. En effet, lors de la réunion du 7 juillet, certains acteurs ont pointé la nécessité de pouvoir se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques¹³.

¹¹ Cf annexe 3 – Compte rendu de la séance de travail du 7 juin 2010

¹² La DDCS du Bas-Rhin a mené un travail d'inventaire des dispositifs. L'ACSé compte 20 dispositifs différents sur un total d'environ 100 dispositifs Etat !

¹³ L'ORIV, centre de ressources politique de la ville, propose des Ateliers des Professionnels de la Ville deux à trois fois par an. Si le besoin s'en fait ressentir, le contenu et la fréquence pourraient être adaptés.

⇒ **Proposer des formations communes aux institutionnels et aux associations.** En effet, même si les acteurs institutionnels ont été peu nombreux à participer aux sessions de formation du 1^{er} semestre 2010, la mixité des publics a constitué une réelle plus-value pour les formations. Les échanges entre acteurs associatifs et institutionnels ont été nombreux et ont perduré suite aux formations.

⇒ **Créer un répertoire des dispositifs existants**, précisant leur fonctionnement et les modalités de financement. L'ORIV pourrait créer cet outil, en complémentarité du répertoire des professionnels de la politique de la ville en ligne sur son site Internet (www.oriv-alsace.org).

PROPOSER UN PROGRAMME DE FORMATION GLOBAL

D'après les résultats de l'étude et les bilans des formations, le programme proposé au semestre 2010 répond à une attente. 37 associations sur les 292 potentiellement concernées ont participé à ce programme.

Il semble utile et pertinent de proposer régulièrement une offre de formation globale, dont la communication serait à destination des associations de la politique de la ville, relayée par les différentes institutions et modulable en fonction des évolutions et des besoins.

⇒ Reconduire un **programme de formation global** avec des **thématiques de base** (cadre juridique des associations, fonctionnement, responsabilités, comptabilité, gestion, montage de projets), des **thématiques incontournables et sollicitées** (communication, modes de financements des projets, évaluation de projets, utilité sociale), et des **thématiques plus spécifiques** (fonction employeur, dispositifs de la politique de la ville, etc.) en fonction des besoins ressentis.

Ce programme pouvant s'adresser à toute association, il serait opportun d'y associer d'autres partenaires que la Préfecture (le conseil régional d'Alsace, les conseils généraux, les villes, les OPCA, etc.) pour aboutir à une véritable offre de formations pour les associations au niveau régional.

Ces préconisations relèvent d'une dimension technique du soutien à la vie associative. La question de la place des associations dans les politiques publiques, de la relation entre institutions et associations doit être portée par le niveau politique. Les associations ont une capacité d'interpellation des pouvoirs publics, elles ont une utilité sociale qui les rend incontournables dans la mise en œuvre des politiques publiques (notamment dans les dispositifs de la politique de la ville). Quelle place leur accorder dans ce cadre ? Cette question a été soulevée lors de la réunion du 7 juin. Cette question rejoint une demande formulée par certaines associations, de pouvoir bénéficier d'un soutien politique.

Par ailleurs, les pratiques en matière d'accompagnement des associations de la part des institutionnels sont peu formalisées, coordonnées, voire mutualisées. Il pourrait être intéressant de créer des outils et une communication régulière sur l'existant en direction de ces professionnels.

- 1. APPEL D'OFFRE**
- 2. CALENDRIER**
- 3. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 JUIN 2010**
- 4. LISTE DES PERSONNES OU STRUCTURES INTERROGEEES PENDANT L'ETUDE**
- 5. GRILLE D'ENTRETIEN AUPRES DES ASSOCIATIONS ET DES INSTITUTIONNELS, QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX CHARGES DE MISSION DE QUARTIER, EVALUATION INDIVIDUELLE STAGIAIRES**
- 6. BIBLIOGRAPHIE**

Appel d'offres pour l'organisation et la mise en œuvre d'une démarche de formation et d'échange de bonnes pratiques dans le cadre de la politique de la ville LES ASSOCIATIONS ACTEURS CLEFS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Contexte et opportunités :

Dans les deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, sept contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) constituent le dispositif central de la politique de la ville. Signés en 2007 pour une durée de trois ans, ils seront prolongés en 2010. Leur mise en œuvre repose tant sur le travail de chefs de projets et de techniciens des collectivités locales et de l'Etat que sur celui des associations, opérateurs qui bénéficient de subventions pour réaliser des projets contribuant aux objectifs de la politique de la ville.

Lancé en 2008, un premier cycle de formation, proposé dans le Bas-Rhin aux associations, a montré que la formation répondait à une demande et qu'elle constituait des temps d'enrichissement sur la manière de travailler et d'appréhender les questions. Elle constitue donc aussi des moments d'échanges utiles permettant de faire fructifier des bonnes pratiques et de favoriser l'échange d'expériences.

La formation est un moyen parmi d'autres d'accompagner les associations dans leur démarche de projet. D'autres modalités de soutien existent et ne sont peut-être pas forcément connues de tous et suffisamment sollicitées, qu'elles émanent de l'Etat, des collectivités locales ou encore du monde associatif. Cet appel est l'occasion de faire le point et de valoriser l'offre d'accompagnement.

Objectifs :

- Offrir à l'échelle des deux départements un programme de formation dont les modules sont précisés ci-dessous ;
- Prendre en charge de l'organisation pratique de cette offre départementale que ce soit par la prise en charge de l'information des acteurs, leur inscription dans les modules de formation, l'organisation des sessions en fonction de la demande ;
- Tirer des enseignements à partir des expériences échangées en formation, du partenariat entre les associations et les institutions dans le cadre de la politique de la ville afin d'établir pour chaque département les besoins en accompagnement, les modalités de prise en charge et les moyens d'améliorer les termes de ce partenariat, en particulier sous l'angle de l'accompagnement des associations ;
- Etablir un bilan d'étape et un bilan final de l'opération portant notamment sur les besoins de formation et d'accompagnement à l'échelle de chaque département avec une synthèse régionale. Ces bilans rendront plus particulièrement compte des échanges entre les participants de la formation, afin d'apporter un éclairage sur les modalités d'implication des acteurs dans la politique de la ville et faire des préconisations pour faciliter leur implication.

Contenu des modules de formation

- Le droit des associations : responsabilités des dirigeants
- Le fonctionnement des associations
- Conduite de projet pour les associations, méthodologie et évaluation
- Communiquer et valoriser l'action associative, en partenariat avec les pouvoirs publics, et les projets qui en découlent
- Construire et comprendre un budget d'association, replacer l'entreprise associative dans l'économie sociale et solidaire

- Accompagner et se faire accompagner dans son projet, les termes du partenariat d'un projet associatif (Construction du partenariat, mutualisation, ...)
- Le CUCS et les autres dispositifs de la politique de la ville, quelles orientations des financeurs, comment monter un projet dans ce cadre, comment élaborer une étude des besoins du quartier prioritaire, contacts utiles
- Montage et justification des résultats d'un projet en utilisant les outils de l'ACSé. Ce module d'une demi-journée sera construit et expérimenté en lien avec la préfecture du Bas-Rhin dans la perspective d'une saisie en ligne des bilans.

Publics

associations et techniciens de l'Etat et des collectivités locales en charge de la politique de la ville (Priorité accordée aux acteurs oeuvrant dans les quartiers prioritaires)

Calendrier de mise en œuvre

26 octobre : décision

Novembre 2009 : Mise en place du programme de formation

Décembre : point sur les inscriptions et démarrage des premiers modules

Avant le 5 décembre : bilan d'étape présentant le programme et le rapport sur les besoins d'accompagnement

Début 2010 : Mise en oeuvre du programme de stages

Avril 2010 : rapport final portant sur le bilan quantitatif des formations, la satisfaction des participants, le recueil sur les échanges au moment de la formation. Une annexe portera sur des préconisations pour améliorer et/ou communiquer sur l'accompagnement des associations

Modalités de dépôt de votre offre

Par courrier (envoi de la proposition en un exemplaire) et par mel à l'attention de Xavier BOOS, chargé de mission à la politique de la ville Préfecture du Bas-Rhin, 5 place de la République – 67000 STRASBOURG / xavier.boos@alsace.pref.gouv.fr

Date limite de réponse : 22 octobre à minuit

Critères de sélection de l'offre : la proposition peut être faite à l'échelle d'un département ou des deux départements

- Offrir un service complet sur l'ensemble de la prestation demandée
- Offrir des garanties quant à la connaissance de la politique de la ville et du monde associatif
- Budget détaillé

Contact pour demande de renseignements complémentaires :

Xavier BOOS xavier.boos@alsace.pref.gouv.fr tél 03 88 21 67 65

Diffusion de cet appel, par mel à partir du 12 octobre (après accord des deux préfetures/ SGARE)

Comité de sélection : notamment SGARE et représentants des 2 préfetures

ANNEXE 2 : CALENDRIER

Octobre 2009	Appel d'offre de la Préfecture
Décembre 2009	Proposition d'étude conjointe SARA / ORIV
Février 2010	Signature de la convention financière et de partenariat entre SARA et l'ORIV (prestataire) Production d'une note de cadrage sur les spécificités des associations de la politique de la ville (ORIV) Production du guide d'entretien à destination des associations et des institutionnels
Mars – Avril 2010	Réalisation des entretiens
Mai 2010	Séminaire sur la fonction de soutien aux associations (SARA) Synthèse des entretiens
Juin 2010	Réunion d'échanges et de mise en débat des premières analyses de l'étude Diffusion du rapport final

Réunion du 7 juin (14h30 à 16h30) Maison des associations de Strasbourg

Éléments de compte-rendu

Participants :

Safia BEN AMMAR (DRJSCS)
Armel BOMPART (Délégué du Préfet)
Xavier BOOS (DDCS 67)
Anouk BROCARD (SARA)
Myriam CHAMPEAU (DRJSCS Alsace)
Stéphanie DUCREUX (Chef de projet CUCS – MAA)
Fatima EL HASSOUNI (Ville de Mulhouse)
Yasmina FERCHIOU (CLAPEST)
Serge FISCHER (Délégué du Préfet Mulhouse)
Adeline FUCHS (Stagiaire Ville de Colmar)
Myriam GABRIEL (DDCS Politique de la Ville)
Florence KOEGLER (Chef de projet CUCS Colmar)
Caroline OBERLIN (ORIV)
Julia PENEL-MAINHAGU (Chef de projet CUCS CUS)
Nicole RAEPPEL (Déléguée du Préfet)
Pierre ROTH (CRES Alsace)
Raphaëlle SCHOBER (Déléguée du Préfet Colmar)
Dominique SPINNER (Chargée de mission quartier Strasbourg)
Nadia ZOURGUI-SAADA (Préfecture)

Excusés :

Nadia ALIOUA (CUCS HBK)
Xavier DASTARAC (Chargé de mission quartier Strasbourg)
Yves KAUFFMANN (Mairie d'Illzach)
Elodie MARBACH (Chargée de mission quartier Strasbourg)
Michèle SCHNEIDER (DRJSCS)

Animation :

Anouk BROCARD (SARA) / Caroline OBERLIN (ORIV)

Rappel de l'ordre du jour :

Objet de la réunion : Exposé et échanges autour des premiers éléments de l'étude sur l'accompagnement des associations de la politique de la ville

→ Contexte de l'étude et programme de formation

Rappel du contexte de l'étude : appel à projets de la Préfecture de Région en novembre 2009 sur l'organisation de formations à destination des acteurs de la politique de la ville (en priorité les associations) afin d'outiller les responsables associatifs pour la réalisation de leurs projets sur les territoires dits prioritaires. Cet axe « formations » de l'appel à projet permet de poursuivre des formations réalisées en 2009 à destination des associations des CUCS de la CUS et HKB : « Association : du montage à la réussite d'un projet ».

Parallèlement à ce programme de formation, l'appel à projet proposait la réalisation d'une étude sur l'accompagnement des associations de la politique de la ville.

Le réseau SARA a été retenu pour l'organisation et la coordination du programme de formation et pour l'étude menée avec l'ORIV.

→ **Eléments de bilan du programme de formation à destination des acteurs de la politique de la ville en Alsace**

→ **Période** : programme proposé de janvier à mai 2010 sur le 67 et sur le 68

→ **Programmation** : 4 modules (d'une durée de 2 jours chacun) proposés aux associations et institutionnels :

→ **Thèmes** :

Cadre juridique des associations

Comptabilité, gestion

Montage de projets

Dispositifs de la politique de la ville et projets associatifs

→ **1ers retours** :

- De nombreuses inscriptions (163 inscriptions pour un potentiel de 128 stagiaires)
- 2 thèmes très plébiscités : comptabilité, dispositifs de la politique de la ville
- Moyenne de 12 participants par module dont 8 associations et 3 à 4 institutionnels
- Stagiaires très satisfaits des formations tant sur le contenu que sur la richesse des échanges entre participants
- Aspect très positif du mélange entre associations et institutionnels dans ces formations

→ **1^{ère} conclusion** : la formation est une forme d'accompagnement nécessaire pour apporter de l'information, des connaissances, des compétences mais aussi échanger avec les acteurs concernés par la politique de la ville. Pas de spécificité en matière de thématiques à proposer par rapport à d'autres associations en dehors du module « Dispositifs politique de la ville » qui reste incontournable au regard du public destinataire.

Idée de proposer un programme régional de formations à destination des associations avec des thèmes incontournables comme le montage de projets, la comptabilité, etc et des modules plus spécifiques (dispositifs politiques de la ville), fonction employeur, au regard des besoins et attentes des acteurs. Seraient associés d'autres partenaires financiers : collectivités territoriales, mais aussi OPCA, etc.

→ **Eléments de bilan de l'étude sur l'accompagnement des associations de la politique de la ville**

→ **Rappel du contexte et de la méthodologie**

L'étude a pour objectif de connaître les modalités d'accompagnement existantes et d'identifier les besoins non couverts en matière d'accompagnement des associations.

En amont de l'enquête auprès des associations et des « accompagnateurs », deux notes de cadrage ont été produites. La première sur la définition de l'accompagnement des associations (SARA), la seconde sur la spécificité des associations de la politique de la ville (ORIV).

L'enquête a été réalisée à partir de plusieurs sources :

- Des entretiens téléphoniques avec les chefs de projet CUCS,
- Un envoi par mail d'un questionnaire avec des questions fermées,
- Deux entretiens collectifs avec des services de l'Etat (délégués du Préfet du Bas-Rhin et certains membres de la DDCCS, et le pôle vie associative de la DDCCSPP du Haut-Rhin),
- Deux entretiens avec des associations en charge de l'accompagnement des associations (CLAPEST et UD CSC 68),
- L'utilisation de travaux antérieurs, notamment la « *Contribution à un diagnostic associatif dans le cadre du CUCS de la CUS* », réalisé à l'été 2009 pour la Préfecture du Bas-Rhin
- Des entretiens téléphoniques avec 7 associations émergeant au CUCS.

Au total, 40 personnes environ ont été sollicitées dans le cadre de ce travail.

Les questions ont porté sur l'évolution du tissu associatif, les difficultés récurrentes des associations, l'identification des lieux où trouver les informations nécessaires pour fonctionner, les éventuelles différences de besoins entre salariés et bénévoles, les formes appropriées pour l'accompagnement et enfin les thématiques à aborder dans le cadre d'une reconduction du programme de formation.

Synthèse des entretiens menés sur les 7 grandes interrogations de l'étude :

Thèmes	Associations	Accompagnateurs
L'évolution du tissu associatif ou de votre association	Professionnalisation globale des structures ou choix de n'avoir qu'une équipe de bénévoles	<p>Crise du bénévolat diminution des financements de droit commun, voire de fonctionnement. Dans certains cas un essoufflement et une démotivation devant les lourdeurs administratives, la complexité des dossiers et les responsabilités des dirigeants associatifs</p> <p>Dynamiques différentes selon les quartiers, certains où il n'y a qu'un opérateur (taille du territoire, histoire et ancienneté – cf Poteries), souvent les mêmes associations dans le cadre de la PV et du CUCS</p> <p>Besoin de plus en plus de compétences de la part des dirigeants associatifs : complexité des dossiers et du contexte institutionnel, segmentation des activités pour obtenir des financements</p>
Les difficultés récurrentes des associations	<p>1. Financement : Pas de budget de fonctionnement, baisse des financements, subventions qui arrivent tard (problème de trésorerie).</p> <p>2. Aspects administratifs Complexité des dossiers, lourdeur des bilans à réaliser avec des critères extrêmement précis.</p> <p>3. Articulation actions et dispositifs Articulation des actions et différents dispositifs pas évidente (superposition de dispositifs pas toujours compatibles, etc.).</p>	<p>Financement, montage de projet (dont l'écriture du projet) maîtrise de l'environnement institutionnel et partenarial (ex-aequo 9 pour les 3 thèmes)</p> <p>Statut associatif fragile en lui-même Besoin d'échanges, de mutualisation, de capitalisation entre associations Complexité des dispositifs et des sources de financements Difficulté à travailler en partenariat</p>
Les informations pour le fonctionnement + où elles les trouvent	Bonne identification des acteurs tant associatifs (Clapest, Maison des associations de Strasbourg, les Amis du Furet, l'UDBA 68, l'OGACA, etc.) qu'institutionnels (délégués du préfet, direction de proximité, service animation de la Ville, chargés de mission quartier, Ville de Colmar, Ville de Mulhouse, CG 68, etc.)	<p>D'après les personnes interrogées, les associations trouvent plutôt les informations nécessaires à leur fonctionnement. Effort de communication à avoir de la part des structures qui accompagnent Manque de culturel de la formation et de la mutualisation des associations Intérêt pour des choses faciles et accessibles Difficulté à exprimer les besoins, à savoir quels sont les besoins</p> <p>Les personnes ressources : CMT, services communes, Délégués du Préfet, chefs de projet Structures d'accompagnement : CLAPEST, CSC, fédérations...</p>
Les accompagnateurs et le type d'accompagnement	<p>En premier lieu, les associations disent ne pas bénéficier d'accompagnement, or quand on discute plus longuement à ce sujet, on peut constater que des formes d'accompagnements existent et prennent différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RDV spécifique avec la CRES dans le cadre d'un microprojet FSE 4.23 - RDV ponctuels quand cela s'avère nécessaire avec un interlocuteur bien identifié ; - prestation d'un cabinet comptable pour la partie comptabilité et fiche de paie ; - échanges sur le terrain sur des questions de fonds avec les partenaires. 	<p>Parmi les personnes ayant répondu à l'enquête toutes (sauf une) sont sollicitées par les associations du secteur pour de l'accompagnement et des conseils.</p> <p>Ces demandes sont plutôt régulières, avec des pics lors des préparations des programmations (montage de projet). Les personnes rencontrées sont aussi bien des bénévoles que des salariés.</p> <p>Environ la moitié des personnes ayant participé à l'enquête estiment ne pas avoir les informations nécessaires pour accompagner et conseiller les associations. Les besoins portent surtout sur le cadre juridique des associations, la connaissance des nombreux dispositifs de la politique de la ville, et les sources de financement privé.</p>
Des besoins différents entre salariés et bénévoles	<p>Besoin de formation des bénévoles sur notamment l'évolution du secteur social en général, sur les appels à projets, etc</p> <p>Professionnalisation des structures, bénévole ne peut</p>	Des besoins différents ont été rapportés entre bénévoles et salariés, concernant leur besoin en matière d'accompagnement. Il faudrait davantage de soutien aux bénévoles qu'aux salariés, compte tenu de la technicité nécessaire engendrée par la complexité des demandes de subvention, la

	se substituer au salarié	compréhension des démarches administratives, le cadre juridique et administratif.
Les formes d'accompagnement à proposer	<ul style="list-style-type: none"> - Face à face sur RDV individualisé - Accompagnement ponctuel quand besoin - Plus de soutien financier - Plus de soutien politique - Former les bénévoles sur notamment l'évolution du secteur social - Accompagner les associations vers le droit commun 	<p>Un peu de tout : permanences, communication sur les outils existants, sessions de formations collectives, formations à destination des institutionnels...</p> <p>Logique de proximité et d'accessibilité</p> <p>Renforcer la coordination, l'animation et créer les conditions de la mutualisation</p>
Les thématiques de formation à proposer	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à la formalisation de projets - Montage de projets avec accent sur l'aspect comptabilité gestion - Comptabilité et bilans d'actions (avec axe évaluation) - Rédaction des demandes de subvention (en individuel) - Formation sur l'évolution du secteur social - Besoin de réflexion et d'échanges : partage sur l'impact des dispositifs (situations sur le terrain de + en + difficiles : gestion des problèmes sociaux). 	<p>Montage de projet et financement, évaluation, cadre juridique, contexte institutionnel et partenarial</p> <p>Dans une moindre mesure des thématiques liées à la PV, la fiscalité/comptabilité, être employeur, gestion de conflits.</p>

→ Echanges entre participants lors de la réunion du 7 juin suite à cet exposé

◆ Sur les formations :

→ Accompagnement / formation

Lever l'ambiguïté entre la notion d'accompagnement et celle de formation : l'accompagnement évoque plus de l'individuel que du collectif. Cependant la formation est une forme d'accompagnement. Définition du terme d'accompagnement dans la première partie de l'étude.

→ Articulation avec d'autres formations ou initiatives

La Région Alsace relancera peut-être un projet en matière de formation pour les associations. Un comité de pilotage « économie sociale et solidaire » se réunit régulièrement avec notamment en débat la thématique formation dont celle des bénévoles.

Articulation à faire avec les autres initiatives ou formations existantes pour les associations (CDVA, fédérations, têtes de réseaux).

→ Relation associations / institutionnels

Richesse des échanges entre participants dans le cadre des formations et plus particulièrement entre associations et institutionnels (délégué du Préfet) : échanges qui perdurent encore après la fin de la formation.

→ Gratuité des formations

Question sur la gratuité des formations pour les participants. Problème d'équité avec d'autres associations Pourquoi programme gratuit dans le cadre de la politique de la ville ?

Participation financière des associations même symbolique à envisager ?

◆ Sur les éléments de l'étude :

→ Types d'accompagnement :

Malgré des réunions d'information (chaque année) sur le CUCS (exemple de Colmar), les associations privilégient les RDV individuels, en face à face avec les chargés de mission pour poser leurs questions.

Il faut garder les formes collectives d'accompagnement pour transmettre des informations générales et accompagner plus individuellement les bénévoles en face à face sur des éléments plus techniques.

Les deux formes sont complémentaires.

→ Les acteurs de l'accompagnement par phase ?

Qui accompagne les associations ? De où à où ? De quelle phase à quelle phase ? (Création, montage de projet, évaluation, bilan, etc).

Besoin d'une cartographie des acteurs de l'accompagnement sur le territoire.

Même si les acteurs sont relativement bien identifiés (cf étude), un travail plus poussé pourrait être nécessaire pour savoir à quelle « étape clé » chacun intervient (création d'association, premier emploi, professionnalisation, refondation du projet, recherche de financement, de partenaires, etc).

→ CUCS et dispositifs de droit commun

Rappel du soutien financier dans le cadre du CUCS, à l'origine, pour de nouvelles initiatives, des expérimentations. Idée de « laboratoire » pour permettre d'impulser de nouveaux projets avec pour objectif d'accompagner les associations « politique de la ville » vers le droit commun.

Constat aujourd'hui : les financements sont sur de la reconduction de projets et peu de nouvelles initiatives. Il est vrai que certaines structures sont en situation de « survie » et ne pourrait poursuivre leurs actions sans le CUCS.

→ Soutien financier, accompagnement et relations entre associations et pouvoirs publics

Attention le soutien financier est différent de l'accompagnement : la relation entre les associations et les pouvoirs publics doit être autre chose qu'un rapport uniquement financier : sinon on tombe dans l'instrumentalisation ! C'est un véritable choix de travailler avec les associations (différent d'un partenaire privé marchand). Question de la manière de travailler avec les associations : quelle place laisse t'on ? Aux projets, aux initiatives ?

→ La place des associations (relations avec les pouvoirs publics) / Utilité sociale

Différence claire de positionnement de la part des pouvoirs publics entre :

- susciter les initiatives avec des appels à projets
- les appels d'offre (voire la Délégation de Service Public) : perte du caractère innovant des projets, mise en concurrence des associations à cause des moyens.

Nécessité de mettre en avant l'utilité sociale : utilité collective des dynamiques associatives.

→ Dispositifs : de la nécessité d'être informé

L'information sur les dispositifs existants doit mieux circuler auprès des différents acteurs notamment les chargés de mission quartier qui sont directement sollicités par les associations.

Constat du millefeuille des dispositifs. A travers une meilleure information, l'appropriation des dispositifs est plus facile sur le terrain et le sentiment de « millefeuille » est atténué (complémentarité des dispositifs sur le terrain).

Chantier en cours : liste des différents dispositifs Etat existants : l'ACSE en compte 20 différents sur la politique de la ville sur un total d'environ 100 dispositifs Etat !

Malgré la multiplicité des dispositifs, les associations restent le noyau central de la politique de la ville.

→ Quelques « outils existants »

Echange sur certains « outils » d'accompagnement mobilisables par les associations

- **CitésLab** = service de proximité mis en place par la CUS : service d'amorçage de projets animé par Start Hop et présent dans tous les quartiers pour les porteurs de projets. Il s'agit d'un « laboratoire à idées pour les quartiers ».

- **DLA** : Dispositif Local d'Accompagnement : échange sur les associations qui peuvent élarger à ce dispositif : association avec une part d'autofinancement importante (30%) et créatrice d'emploi (accompagnement pour un minimum d'un salarié même si une certaine souplesse peut être envisagée). Alsace Active gère le DLA en Alsace sur les deux départements. Période de reconventionnement en 2010 avec la DIRECCTE et la Caisse des dépôts et consignation.

- **Mesure 4.23 du FSE** : financement de microprojet associatif (avec accompagnement du chargé de mission au démarrage puis renvoie si nécessaire sur des structures de soutien à la vie associative partenaires pour un suivi du projet : gestion, bilan, etc.) La CRES qui gère cette mesure 4.23 évoque une sous-consommation de l'enveloppe budgétaire : nécessité de faire connaître ce soutien financier possible.

→ **Répertoire des acteurs et réseau**

2 entrées possibles :

- **Répertoire de l'accompagnement des associations** : répertoire SARA des acteurs de l'accompagnement des associations en Alsace : Etat, collectivités, organismes publics et associations disponible sur le site www.reseau-sara.org
- **Répertoire des acteurs de la politique de la ville en Alsace** : annuaire de l'ORIV en ligne sur le site.

→ **Besoin d'une animation de réseau « Politique de la Ville »**

Constat : pas de réseau des acteurs « politique de la ville en Alsace » comme il en existe dans d'autres régions pour de l'échange d'information, de pratiques, d'harmonisation, etc. mais les ateliers des professionnels de la ville proposés par l'ORIV permettent ce lieu d'échanges.

En conclusion à ces échanges, la réflexion s'est portée sur le contexte de la politique de la ville qui est amené à évoluer. Il semble nécessaire pour certains de réfléchir dès à présent sur les manières d'avancer, de travailler avec les associations, de se positionner. Pour d'autres, l'horizon qui reste très flou mais qui s'achemine vers du « restrictif » ne permet pas de se positionner.

Les bilans des formations et de l'étude menée par SARA et l'ORIV qui seront édités et diffusés fin juin peuvent être l'occasion d'une prochaine réunion pour échanger sur les pistes proposées, les suites à donner, et le besoin de positionnement de certains acteurs de la politique de la ville.

ANNEXE 4 : LISTE DES PERSONNES OU STRUCTURES INTERROGÉES PENDANT L'ÉTUDE

ASSOCIATIONS INTERROGÉES

4 sur Strasbourg :

- Café Contact Emploi
- Initiatives Montagne Verte
- ASTTu Association de Solidarité avec les Travailleurs Turcs
- Par enchantement

1 sur Colmar / Mulhouse :

- La Petite Ourse

1 sur Colmar :

- Lezarts

1 sur Mulhouse :

- Association Culturelle des Ouvriers Turcs

INSTITUTIONNELS INTERROGÉS

Chefs de projet CUCS (entretiens téléphoniques) : Nadia ALIOUA (HBK), Alexandre BINDER (Wittelsheim), Florence KOEGLER (Colmar), Pascale OSWALD (Cernay).

Services de l'Etat dans le Bas-Rhin (entretien collectif) : Armel BOMPART (délégué du Préfet), Xavier BOOS (responsable de la mission ville – DDCS), Yves JUNG (délégué du Préfet), Jean-Marc KIEFFER (chargé de mission – DDCS), Nicole RAEPEL (déléguée du Préfet), Nadia ZOURGUI-SAADA (déléguée du Préfet)

Service de l'Etat dans le Haut-Rhin (entretien collectif) :

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Kamel AMEUR (CEPJ), Christine KALBACHER (Secrétariat Jeunesse), Michel BAUMGARTNER (CEPJ), Pierre FREYBURGER (Professeur de sport), Véronique MATEUS (CEPJ, responsable pôle jeunesse, vie associative, intégration et égalité).

ANNEXE 5 : GRILLE D'ENTRETIEN, QUESTIONNAIRE, BILAN DE FORMATION

GRILLE D'ENTRETIEN

⇒ Objectifs

Connaître les modalités d'accompagnement existantes

Connaître les besoins non couverts en matière d'accompagnement des associations

⇒ Guide d'entretien

Accompagnateurs	Associations
<p>En tant qu'acteurs de proximité, en lien avec les associations intervenant dans le cadre de la politique de la ville, comment qualifiez-vous l'évolution du tissu associatif sur leurs territoires ? <i>Engagement bénévole, masse salariale, nature des projets, financements...</i></p>	<p>Comment votre association a-t-elle évolué ces dernières années ? <i>Engagement bénévole, masse salariale, nature des projets, financements...</i></p>
<p>A votre avis, quelles sont les difficultés récurrentes auxquelles sont confrontées les associations ? <i>Financement, montage de projet, maîtrise de l'environnement institutionnel et social, connaissances thématiques (ex. = droit...)</i></p>	<p>Quelles sont les difficultés récurrentes auxquelles vous êtes confronté ? <i>Financement, montage de projet, maîtrise de l'environnement institutionnel et social, connaissances thématiques (ex. = droit...)</i></p>
<p>Selon vous, les associations trouvent-elles les informations nécessaires pour leur fonctionnement ou leurs projets ? <i>Oui / Non</i></p>	<p>Trouvez-vous les informations nécessaires pour votre fonctionnement ou vos projets ? <i>Oui / Non</i></p>
<p>Auprès de qui ou comment trouvent-elles ces informations ? <i>Structures présentes sur le territoire, personnes ressources, bouche à oreille, recherches sur Internet...</i></p>	<p>Auprès de qui ou comment trouvez-vous ces informations ? <i>Structures présentes sur le territoire, personnes ressources, bouche à oreille, recherches sur Internet...</i></p>
<p>Etes-vous sollicité par les associations pour des accompagnements ? Comment cet accompagnement se déroule-t-il ? <i>Détail des modalités (formation, information, conseil), à quelle fréquence, combien d'associations sont concernées, bénévoles/salariés</i></p>	<p>De quel type d'accompagnement bénéficiez-vous ? <i>Détail des modalités (formation, information, conseil), à quelle fréquence, combien d'associations sont concernées, bénévoles/salariés</i></p>
<p>Avez-vous identifié des besoins différents entre bénévoles et salariés ? <i>Oui / Non, quelles différences ?</i></p>	<p>Vos besoins sont-ils différents entre bénévoles et salariés ? <i>Oui / Non, quelles différences ?</i></p>
<p>Dans la perspective d'un développement des formes d'accompagnement des associations sur votre territoire, quelle forme d'accompagnement serait la plus appropriée ? <i>Permanences sur les quartiers d'une structure spécifique, communication sur les outils existants (ex. fiches SARA), sessions de formations</i></p>	<p>Dans la perspective d'un développement des formes d'accompagnement des associations sur votre territoire, pour vous, quelle forme d'accompagnement serait la plus appropriée ? <i>Permanences sur les quartiers d'une structure spécifique, communication sur les outils existants (ex. fiches SARA), sessions de formations</i></p>

collectives, meilleure formation des acteurs politique de la ville (institutionnels)...

Quelles thématiques seraient les plus utiles à aborder ?

Cadre juridique, fiscalité/comptabilité, montage de projet et financements, emploi, contexte institutionnel, thématiques liées à la politique de la ville (emploi, délinquance, éducation, santé...), le positionnement professionnel, la gestion de conflits, l'évaluation des projets, etc...

collectives, meilleure formation des acteurs politique de la ville (institutionnels)...

Quelles thématiques seraient les plus utiles à aborder ?

Cadre juridique, fiscalité/comptabilité, montage de projet et financements, emploi, contexte institutionnel, thématiques liées à la politique de la ville (emploi, délinquance, éducation, santé...), le positionnement professionnel, la gestion de conflits, l'évaluation des projets, etc...



ETUDE SUR LES BESOINS EN MATIERE D'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

QUESTIONNAIRE

L'ORIV, en partenariat avec le réseau SARA, mène une étude sur les besoins en matière d'accompagnement des associations de la politique de la ville. Ce questionnaire nous permettra de mieux connaître les modalités d'accompagnement existantes sur les territoires.

Ce questionnaire est à renvoyer par mail, fax ou courrier **avant le 15 avril 2010** à :

Caroline OBERLIN, Chargée de mission à l'ORIV
1 rue de la course – 67 000 Strasbourg
Tél. : 03 88 14 35 89 – Fax : 03 88 21 98 31 – Courriel : oberlin.oriv@orange.fr

1. En tant qu'acteur de proximité, en lien avec les associations intervenant dans le cadre de la politique de la ville, comment qualifiez-vous l'évolution du tissu associatif sur votre territoire ? *Engagement bénévole, masse salariale, nature des projets, financements...*

.....
.....

2. A votre avis, quelles sont les difficultés récurrentes auxquelles sont confrontées les associations ? *Cocher la case correspondante, plusieurs réponses possibles.*

- Financement
- Montage de projet
- Maitrise de l'environnement institutionnel et partenarial
- Connaissances thématiques (ex. = droit...)
- Autres, précisez :

3. Selon vous, les associations trouvent-elles les informations nécessaires pour leur fonctionnement ou leurs projets ?

- Oui Non

4. Auprès de qui ou comment trouvent-elles ces informations ?

- Bouche à oreille
- Recherches sur Internet
- Structures d'accompagnement présentes sur le territoire, *précisez* :
- Personnes ressources, *précisez* :
- Autres, *précisez* : 7

5. Etes-vous sollicité par les associations pour des accompagnements ou des conseils?

- Oui Non

6. Si oui, comment cet accompagnement se déroule-t-il ?

A quelle fréquence ? Quotidienne Hebdomadaire Ponctuelle

Combien d'associations sont concernées :

S'agit-il plutôt de... Bénévoles Salariés Les deux

S'agit-il plutôt de... Conseils ponctuels D'accompagnement dans la durée
 Autre, précisez :

7. Avez-vous identifié des besoins différents entre bénévoles et salariés ?

- Oui Non

Si oui, précisez :

8. Disposez-vous de toutes les informations nécessaires pour accompagner et conseiller les associations sur votre secteur ?

- Oui Non

Si non, précisez quels sont vos besoins :

9. Dans la perspective d'un développement des formes d'accompagnement des associations sur votre territoire, quelle forme d'accompagnement serait la plus appropriée ? Plusieurs réponses possibles

- Permanences sur les quartiers d'une structure spécifique
 Communication sur les outils existants (ex. fiches disponibles sur le site Internet de SARA)
 Sessions de formations collectives
 Meilleure formation des acteurs politique de la ville (institutionnels)
 Autre, précisez :

10. Selon vous, quelles thématiques seraient les plus utiles à aborder pour les associations ?

- Cadre juridique
 Fiscalité/comptabilité
 Montage de projet et financements
 Etre employeur
 Contexte institutionnel et partenarial
 Gestion de conflits
 Evaluation des projets Thématiques liées à la politique de la ville (emploi, délinquance, éducation, santé...)
 Autre, précisez :

11. Y a-t-il d'autres éléments dont vous aimeriez nous faire part ?

.....

12. Souhaiteriez-vous participer à un temps de travail collectif sur le sujet ?

- Oui Non

Prénom et nom de la personne qui a renseigné le questionnaire :

Territoire d'intervention :

Coordonnées mail / téléphoniques :

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire !

Formations CUCS 2010

Intitulé de la formation :

- Cadre juridique des associations
- Comptabilité / Gestion
- Montage de projets
- Dispositifs de la politique de la ville et projets associatifs

Lieu de la formation : Dates :

Prénom, NOM du stagiaire :

Organisme / Association :

Statut (bénévole / salarié) :

Fonction :

Nom du formateur :

EVALUATION INDIVIDUELLE STAGIAIRE

1 – Evaluation générale de la formation

Après cette formation vous êtes globalement :

- très satisfait
- satisfait
- déçu
- très déçu

Les notions abordées vous semblent :

- superficielles
- appropriées
- trop spécifiques

Les notions abordées ont-elles répondu à vos attentes ? :

- oui
- partiellement
- non

La durée de la formation vous a semblé :

- idéale
- trop courte
- trop longue

Ce que vous étiez venu chercher et que vous avez trouvé...

Ce que vous étiez venu chercher et que vous n'avez pas trouvé...

Ce que vous n'étiez pas venu chercher et que vous avez trouvé...

2 –Evaluation de la méthode

La méthode de travail a

	oui	partiellement	non
Suscité votre intérêt			
Facilité votre apprentissage			
Facilité votre participation			
Permis des échanges entre participants			

La méthode utilisée vous a-t-elle permis d'obtenir des réponses concrètes quant à votre situation ?

- oui
 partiellement
 non

3 –Evaluation des conditions générales

	++	+	-	--
Facilité d'inscription à la formation				
Qualité de l'accueil et de l'organisation				
Horaires des formations				
Qualité des documents fournis				
Compétences techniques du formateur				
Talents pédagogiques du formateur				

4 –Impact de la formation

Allez-vous appliquer des notions abordées lors de cette formation dans votre activité au sein de l'association ?

- oui
 partiellement
 non

5 –Autres remarques, avis, suggestions, préconisations,.....sur la formation

6 – Vos besoins nous intéressent...

◆ Vous avez besoin d'informations, de conseils, de formations concernant :

Merci de mettre des croix dans les cases pour lesquelles vous avez des besoins :

	Informations	Conseils	Formation
Comptabilité			
Modes de financement des projets			
Fiscalité			
Responsabilité			
Réglementation des activités associatives occasionnelles			
Réglementation du travail			
Communication			
Montage de projets			
Partenariat			
Fonctionnement de l'association			
Place des jeunes dans l'association			
Mobilisation des bénévoles			
Evaluation des projets			
Dispositifs de la politique de la ville			
Contexte institutionnel national et local			
Remplir un dossier de subvention			
Autres (précisez)			

◆ Avez-vous besoin d'aide pour remplir un dossier de demande de subvention ?

- oui
- partiellement
- non

◆ Trouvez-vous toujours l'information nécessaire pour le fonctionnement de votre association ou de vos projets ?

- oui
- partiellement
- non

◆ Où allez-vous le plus souvent chercher l'information ?

- L'office des sports et de loisirs
- Une fédération associative
- Une structure de soutien à la vie associative (laquelle ?)
- La Mairie
- Le Conseil général
- Un bénévole de votre association
- Une autre association
- Un(e) chargé(e) de mission quartier
- Equipe CUCS
- Autre (précisez :)

Autres remarques, avis, suggestions.....concernant vos besoins

ANNEXE 6 : BIBLIOGRAPHIE

Jean-Claude SANDRIER, *Les associations et la politique de la ville, Rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 2001, 160 p.

L'accompagnement pour les associations: rapport d'étude de la CPCA, avril 2008

Les associations dans la politique de la ville, quelles formes et stratégies d'appui ?, Dossier thématique du Pôle ressources du Val d'Oise, Décembre 2007

L'accompagnement des associations engagées dans la politique de la ville, Jalons à l'attention des structures et acteurs locaux d'appui aux associations, Pôle ressources du Val d'Oise, Novembre 2009

Le travail associatif dans les quartiers dits sensibles, une action territorialisée, Sabrina Sinigaglia-Amadio, Juin 2006

Associations et politique de la ville, Contribution de l'ORIV au rapport Sandrier, ORIV, 2001, 14 pages